

Sixième Réunion du Comité Permanent de l'Alliance Solaire Internationale
21 juillet 2022
New Delhi, Inde

18 septembre 2022

Résumé de la Sixième Réunion du Comité Permanent de l'Alliance Solaire Internationale (ASI)

Résumé

Ce document présente le résumé de la sixième réunion du comité permanent de l'Alliance Solaire Internationale (ASI).

Résumé de la sixième réunion du Comité Permanent de l'Alliance Solaire Internationale (ASI) tenue le 21 juillet 2022

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion

1. L'honorable président de l'Assemblée de l'ASI a ouvert la sixième réunion de la Comité permanent en souhaitant la bienvenue au coprésident - République française, ainsi qu'aux honorables ministres, vice-présidents de l'Assemblée de l'ASI, ambassadeurs, hauts commissaires, consuls honoraires et autres excellences. Après avoir prononcé son discours d'ouverture, le Président a invité le Co-Président à prononcer son discours d'ouverture.
2. S.E. M. Emmanuel Lenain, ambassadeur de la République française en Inde, représentant le coprésident, a prononcé son discours d'ouverture devant le comité permanent.
3. S.E. M. Alok Sharma, Honorable Président de la COP26 et Vice-président de l'Assemblée de l'ASI de la région Europe et autres, s'est adressé au Comité permanent.
4. S.E. M. Deodat Inder, ministre de la Guyane et vice-président de l'Assemblée de l'ASI pour la région Amérique latine et Caraïbes, a prononcé son allocution.
5. S.E. M. Yuri Viamontes, Vice-ministre de Cuba et Vice-président de l'Assemblée de l'ASI pour la région Amérique latine et Caraïbes, s'est adressé au Comité permanent.
6. **Le président remercie le coprésident et les vice-présidents pour leurs remarques.**

Point 2 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour

7. ***Décision : Le Comité permanent a adopté l'ordre du jour provisoire de la sixième assemblée de l'ASI, tel qu'il figure dans le document de travail ISA/SC.06/WD.01.***

Point 3 de l'ordre du jour. Sélection du rapporteur

8. ***Décision : Le Comité permanent a nommé la République du Niger comme rapporteur pour la sixième réunion du Comité permanent.***

Point 4 de l'ordre du jour. Rapport du Dépositaire

9. Le Président invite le Dépositaire à présenter son rapport au Comité permanent de l'ASI.
10. Le représentant du dépositaire, le ministère des Affaires étrangères, République de l'Inde a présenté son rapport.

- 11. *Le Président et le Comité permanent ont remercié le Dépositaire pour son soutien continu à l'ASI. Le Comité permanent a également reconnu les efforts du Dépositaire et l'a remercié pour son aide dans l'obtention du statut d'observateur pour l'ASI à l'Assemblée générale des Nations Unies.***

Point 5 de l'ordre du jour. Élection du Président et du Co-Président de l'Assemblée de l'ASI

12. Le directeur général, au nom du président, a informé le comité permanent de l'élection du président et du coprésident de l'assemblée de l'ASI et a invité les membres du comité permanent à formuler des observations sur l'ordre du jour et le document de travail associé ISA/SC.06/WD.03.
13. Le Président en exercice, République de l'Inde, et le Coprésident en exercice, République de France, ont informé le Comité permanent de leur intention de se représenter à leurs postes respectifs.
- 14. *Le président a invité les autres membres à présenter des candidatures et a demandé au secrétariat de diffuser tous les documents pertinents relatifs à la nomination aux postes de président et de coprésident de l'assemblée de l'ASI.***
- 15. *Le directeur général a informé les membres que la date limite de dépôt des candidatures par les pays membres de l'ASI pour les postes de président et de coprésident est le 18 septembre 2022, soit 60 jours avant l'ouverture de l'assemblée de l'ASI.***

Point 6 de l'ordre du jour. Sélection des nouveaux vice-présidents du Comité permanent de l'Assemblée de l'ASI

16. Le président a informé le comité permanent de la procédure de sélection des nouveaux vice-présidents de l'assemblée de l'ASI, ainsi que des pays membres proposés pouvant prétendre à ce poste, comme indiqué dans le document d'information ISA/SC.06/INF.01.
- 17. *Le Président invite le Comité permanent à prendre note des informations fournies dans le document et à donner son avis.***

Point 7 de l'ordre du jour. Proposition d'amendement pour la sélection du Vice-Président des Comités régionaux

18. Le directeur général, au nom du président, a informé le comité permanent des modifications proposées pour la sélection du vice-président du comité régional, telles qu'elles figurent dans le document de travail ISA/SC.06/WD/04.
19. Le Directeur général, au nom du Président, invite le Comité permanent à adopter les

amendements proposés et à fournir des commentaires et des orientations sur le document de travail.

- 20. *Décision : Le Comité permanent a adopté les amendements proposés pour la sélection du vice-président des comités régionaux tels qu'ils figurent dans le document de travail ISA/SC.06/WD.04 et a recommandé la proposition à l'Assemblée de l'ASI pour examen et approbation.***

Point 8 de l'ordre du jour. Propositions d'amendements au règlement intérieur de l'Assemblée de l'ASI

21. Le directeur général, au nom du président, a expliqué les modifications proposées au règlement intérieur de l'assemblée de l'ASI. Le directeur général a brièvement expliqué les changements basés sur le processus proposés par l'amendement, tels qu'ils figurent dans le document de travail ISA/SC.06/WD.05, notamment :
- i. Les organisations partenaires restent invitées à l'Assemblée tant que leur statut de partenaire est valide et n'est pas révoqué par l'Assemblée, au lieu de la durée de deux ans actuellement prévue par le règlement intérieur ;
 - ii. Simplification de la nomination des pays membres contribuant à hauteur de 5 millions de dollars à l'ASI en tant que membres supplémentaires du comité permanent pour un mandat, et mise en œuvre d'un tirage au sort au lieu du principe du premier arrivé, premier servi, au cas où le nombre de membres supplémentaires potentiels serait supérieur à neuf ;
 - iii. Passer de l'élection à la sélection pour la nomination du Vice-président des réunions des Comités régionaux, comme discuté par le Comité permanent au point 7 de l'ordre du jour ; et
 - iv. Révision du délai d'acceptation des points supplémentaires pour l'Assemblée de l'ASI de 30 jours à 22 jours avant l'ouverture de l'Assemblée de l'ASI.
22. Le représentant de la République française a soutenu la proposition de modification de l'article IV, règle 17 de l'accord-cadre concernant les délais révisés pour la soumission des points supplémentaires, et a demandé :
- v. Clarification sur l'objectif de l'amendement de l'article IX, règle 31, relatif à l'octroi du statut d'observateur à l'Assemblée, et s'il s'agit de limiter la participation des organisations partenaires.
 - vi. Suppression de l'article VIII, règle 33, relatif à la participation des organisations

- partenaires et à la révocation du statut de partenaire, car il pourrait être restrictif ; et
- vii. Clarification sur l'article IV, règle 79, relatif à la contribution financière et à l'adhésion au comité permanent, sur le fait que l'ASI a reçu de telles contributions dans le passé et sur le fait que la règle dissuade les pays en développement ou les pays les moins développés de participer activement à la gouvernance de l'ASI.
23. Le représentant de la République de l'Inde a attiré l'attention du Comité permanent sur le fait que la qualification "préalable" au point (f) de la colonne proposée pour l'article IV, règle 2, annexe II est inutile et pourrait être supprimée.
24. Le Directeur général a abordé les remarques présentées par la République de France. Le Comité permanent a approuvé le commentaire de la République de l'Inde sur la suppression du qualificatif "préalable".
25. **Décision** : Le Comité permanent a adopté les amendements proposés au règlement intérieur de l'Assemblée de l'ASI tels qu'ils figurent dans le document de travail ISA/SC.06/WD.05 avec les changements suivants :
- i. la suppression du mot "préalable" de l'amendement proposé, tel que mentionné au paragraphe 24 ci-dessus
 - ii. la mise en œuvre d'un tirage au sort au lieu du principe du premier arrivé, premier servi, au cas où le nombre de membres supplémentaires potentiels, contribuant à hauteur de 5 millions de dollars ou plus, serait supérieur à neuf.
26. Le comité permanent a recommandé la proposition contenue dans le document de travail ISA/SC.06/WD.05, avec ces modifications, à l'Assemblée de l'ASI pour examen et approbation.

Point 9 de l'ordre du jour. Proposition de politique de recrutement des consultants au Secrétariat de l'ASI

27. Le Président invite le Directeur général à informer le Comité permanent sur le point de l'ordre du jour. Le Directeur général, au nom du Président, invite le Comité permanent à examiner le document de travail ISA/SC.06/WD.06 et à faire part de ses commentaires.
28. Le représentant de la République française a soutenu cette politique et a fait remarquer qu'un recours excessif à la consultance peut être contre-productif, étant donné que l'organisation doit disposer de son expertise.

29. Le représentant de l'Inde a fait remarquer qu'étant donné le faible effectif du personnel permanent à l'heure actuelle, il serait plus approprié d'augmenter la limite du nombre de consultants et de personnel détaché à 40 pour cent de l'effectif total sanctionné pour le personnel permanent au lieu de 25 pour cent.
30. **Décision** : Le comité permanent a adopté la proposition de politique d'acquisition de consultants au secrétariat telle qu'elle figure dans le document de travail ISA/SC.06/WD.06, avec la modification suivante : la part des consultants et des fonctionnaires détachés est portée à 40 % au lieu des 25 % proposés. Le comité permanent a recommandé la proposition contenue dans le document de travail ISA/SC.06/WD.06, avec cette modification, à l'Assemblée de l'ASI pour examen et approbation.

Point 10 de l'ordre du jour. Propositions d'amendements à la politique de détachement

31. Le Président invite le Directeur général à informer le Comité permanent sur le point de l'ordre du jour. Le Directeur général, au nom du Président, invite le Comité permanent à examiner le document de travail ISA/SC.06/WD.07 et à faire part de ses commentaires.
32. Le représentant de la République de l'Inde a fait remarquer que le Comité permanent avait déjà approuvé la proposition d'augmenter la part des consultants et des fonctionnaires détachés de 25 à 40 pour cent de l'effectif total sanctionné pour le personnel régulier. Il a également suggéré que la politique de détachement limite la liste des entités prêteuses aux pays membres, aux Nations Unies et à ses organes, aux agences multilatérales, aux universités et aux instituts académiques, et qu'elle n'inclue pas les organisations partenaires et les organisations intergouvernementales d'intégration économique. Il a également suggéré que la politique stipule explicitement qu'un agent détaché ne peut servir plus de deux mandats, chaque mandat pouvant s'étendre jusqu'à une durée maximale de trois ans, et que l'organisation prêteuse doit payer le salaire de l'agent détaché. Il a également suggéré qu'un accord formel ou un protocole d'accord entre l'ASI et l'organisme prêteur soit rendu obligatoire.
33. Le représentant de la République française a soutenu la reformulation de la politique de détachement avec les suggestions présentées par le représentant de l'Inde et a suggéré que la politique de détachement n'impose aucun plafond à la durée du détachement.
34. Le président précise que l'idée est de réduire le nombre de nominations et d'adopter une approche fondée sur le mérite pour intégrer des professionnels de tous les pays membres.
35. **Décision** : Le Comité permanent adopte les amendements proposés à la politique de

détachement tels que contenus dans le document de travail ISA/SC.06/WD.07 avec les changements suivants :

- iii. **augmenter la part des consultants et des agents détachés à 40 % de l'effectif total sanctionné pour le personnel régulier au lieu des 25 % proposés**
- iv. **limiter les entités prêteuses aux pays membres, aux Nations unies et à leurs organes, aux agences multilatérales, aux universités et aux instituts universitaires.**
- v. **qu'un agent détaché n'effectue pas plus de deux mandats, chaque mandat pouvant s'étendre jusqu'à une durée maximale de trois ans, et que l'organisme prêteur paie le salaire de l'agent détaché.**
- vi. **Un accord formel et un protocole d'accord entre l'ASI et l'organisation de parrainage doivent être rendus obligatoires.**

36. Le comité permanent a recommandé la proposition contenue dans le document de travail ISA/SC.06/WD.07, avec ces modifications, à l'Assemblée de l'ASI pour examen et approbation.

Point 11 de l'ordre du jour. Mise à jour sur le statut du personnel régulier du Secrétariat de l'ASI

- 37. Le président a invité le secrétariat à présenter un état des lieux du personnel permanent du secrétariat de l'ASI, tel qu'il figure dans le document de travail ISA/SC.06/WD.08.
- 38. Le secrétariat a présenté une mise à jour de la situation du personnel régulier du secrétariat de l'ASI par rapport à la feuille de route organisationnelle approuvée par la deuxième, troisième et quatrième assemblée de l'ASI. Le secrétariat a également présenté certaines déviations, faites par le directeur général de l'ASI en prévision de l'assemblée générale, et les justifications de ces déviations.
- 39. Le Président invite les Membres du Comité permanent à faire part de leurs commentaires et remarques sur le point de l'ordre du jour.
- 40. Le représentant du Royaume des Pays-Bas s'est enquis de la diversité des sexes au sein du secrétariat de l'ASI et de la diversité des origines professionnelles du personnel de l'ASI. La République française a également posé des questions sur l'équilibre entre les sexes au sein du secrétariat de l'ASI.
- 41. Le représentant de la République de l'Inde a suggéré que le Secrétariat de l'ASI demande l'approbation préalable du Comité permanent avant de s'écarter du plan approuvé par

l'Assemblée.

42. En réponse aux questions posées, le directeur général et le secrétariat de l'ASI ont indiqué que la diversité des sexes, des professions et des zones géographiques au sein du personnel de l'ASI s'était améliorée.
43. ***Décision : Le comité permanent a pris note des mises à jour présentées par le secrétariat et le directeur général sur la situation du personnel permanent du secrétariat de l'ASI, présentées dans le document de travail ISA/SC.06/WD.08, et a approuvé a posteriori les dérogations pour examen ultérieur et approbation par l'Assemblée générale. Il a également autorisé le président de l'Assemblée de l'ASI à procéder à l'audit de recrutement tel que proposé.***

Point 12 de l'ordre du jour. Mise à jour sur le financement du déficit de viabilité de l'ASI

44. Le président a invité le secrétariat à présenter une mise à jour de la situation concernant le financement du déficit de viabilité de l'ASI, tel qu'il figure dans le document de travail ISA/SE.06/WD.09.
45. Le Directeur général a informé le Comité permanent de l'état d'avancement de la mise en place du Fonds pour le déficit de viabilité et, au nom du Président, a invité les Membres à faire part de leurs commentaires et conseils sur cette mise à jour.
46. Le représentant du Royaume-Uni a demandé quels étaient les plans et la stratégie de l'ASI pour évaluer les progrès de l'initiative, et quels étaient ses plans pour le partage et la diffusion des informations provenant des projets. Le représentant du Royaume des Pays-Bas a appuyé la demande concernant la gestion des connaissances et leur diffusion, et les plans de l'ASI pour fournir un soutien d'assurance aux projets.
47. Le représentant de la République du Niger s'est enquis de l'étape à laquelle le financement du déficit de viabilité peut être utilisé, et du processus impliqué.
48. Le représentant de la République française a demandé quelle était la différence entre le financement du déficit de viabilité et le mécanisme d'atténuation des risques du financement mixte, et quelle était la source potentielle de capitaux pour les projets.
49. Répondant aux questions des membres du Comité permanent, le Directeur général a expliqué le rôle des consultants en gestion de projet pour le suivi et l'évaluation du projet, les efforts de gestion des connaissances prévus par le Secrétariat de l'ASI et le processus d'obtention d'un financement de l'écart de viabilité ainsi que d'un financement en capital auprès d'autres institutions financières, et sa distinction avec le mécanisme d'atténuation

des risques de financement mixte.

- 50. Le comité permanent a pris note des mises à jour présentées par le secrétariat de l'ASI et le directeur général sur le financement de l'écart de viabilité de l'ASI présenté dans le document de travail ISA/SC.06/WD.09.**

Point 13 de l'ordre du jour. Mise à jour sur la mobilisation des ressources pour l'ASI

51. Le président invite le secrétariat à présenter une mise à jour sur la mobilisation des ressources pour l'ASI, telle qu'elle figure dans le document de travail ISA/SE.06/WD.10.
52. Le directeur général a présenté de brèves remarques sur le point de l'ordre du jour et a donné un aperçu de la mobilisation des ressources au sein de l'ASI. Le secrétariat a présenté les détails de ses efforts de mobilisation des ressources, ainsi que les sommes obtenues de diverses sources, notamment des pays membres et des organisations philanthropiques.
- 53. Le comité permanent a pris note des mises à jour présentées par le secrétariat de l'ASI et le directeur général sur la mobilisation des ressources de l'ASI, présentées dans le document de travail ISA/SC.06/WD.10.**

Point 14 de l'ordre du jour. Mise à jour du plan de travail et du budget de l'ASI pour les années 2022 et 2023

54. Le président a invité le secrétariat à présenter une mise à jour du plan de travail et du budget de l'ASI pour les années 2022 et 2023, tels qu'ils figurent dans le document de travail ISA/SE.06/WD.11.
55. Le directeur général a informé le comité permanent du contexte du plan de travail et du budget de l'ASI. Le secrétariat a ensuite fait une brève présentation au comité permanent sur les mises à jour du plan de travail et du budget de l'ASI pour les années 2022 et 2023. Le directeur général, au nom du président, a invité les membres du comité permanent à faire part de leurs commentaires et de leurs conseils.
56. Le Royaume des Pays-Bas et la République française ont apprécié les initiatives prises par le secrétariat dans le cadre du plan de travail. Le Royaume des Pays-Bas a également salué le rôle moteur joué par la République de l'Inde et la République française au sein de l'ASI.
- 57. Le comité permanent a pris note des mises à jour présentées par le secrétariat et le directeur général concernant le plan de travail et le budget de l'ASI pour les années 2022 et 2023 présentées dans le document de travail ISA/SC.06/WD.11.**

Point 15 de l'ordre du jour. Mise à jour du rapport sur les mesures prises de la Quatrième Assemblée

58. Le président a invité le secrétariat à présenter une mise à jour du rapport sur les mesures prises par la quatrième assemblée.
59. Le Directeur général a informé le Comité permanent du rapport sur les mesures prises par la Quatrième Assemblée et, au nom du Président, a invité les Membres à formuler des commentaires et des orientations.
- 60. Le comité permanent a pris note du rapport sur les mesures prises pour la quatrième assemblée, préparé par le secrétariat de l'ASI et présenté dans le document de travail ISA/SE.06/WD.12.**

Point 16 de l'ordre du jour. Préparatifs pour le septième Comité permanent de l'ASI

61. Le Secrétariat a invité le Comité permanent à envisager de convoquer la septième réunion du Comité permanent entre le 8 et le 10 septembre 2022.
- 62. *Décision : Le président demande au secrétariat de consulter les membres du comité permanent et de finaliser une date entre le 7 et le 10 septembre 2022.***

Point 17 de l'ordre du jour. Préparatifs de la cinquième assemblée de l'ASI

63. Le président de l'assemblée de l'ASI a invité le comité permanent chargé des préparatifs de la cinquième assemblée de l'ASI, comme indiqué dans le document de travail ISA/SC.06/WD.13.
64. Le Directeur général a informé le Comité permanent du calendrier proposé des événements qui seront organisés en marge de l'Assemblée de l'ASI, et du lieu proposé, à savoir l'hôtel Pullman, Aerocity, New Delhi.
65. Le Directeur général a également informé le Comité permanent que le Secrétariat prévoit les événements suivants en rapport avec la Cinquième Assemblée :
 - i. Réunions préprogrammées le 17 octobre 2022 du Président de l'Assemblée de l'ASI avec différents ministres qui viendront à Delhi pour assister à l'Assemblée.
 - ii. Cinquième assemblée de l'ASI le 18 octobre 2022 suivie d'un dîner ministériel
 - iii. Publication des rapports, à savoir Ease of Doing Solar (EoDS) et ISA Annual Solar Reports on Technology, Investments and Markets (projet de consultation) le 19 octobre 2022.

iv. Événements parallèles thématiques le 20 octobre 2022

66. Le président suggère que des visites sur le terrain pourraient être incluses dans le programme des participants à la cinquième assemblée.

67. **Le Comité permanent de l'ASI a pris note des préparatifs de la cinquième assemblée.**

Point 18 de l'ordre du jour. Interventions des pays membres

68. **Des interventions de haut niveau ont été faites par les représentants de la République de Maurice et le représentant du Royaume des Pays-Bas, en plus des interventions d'autres pays.**

Point 19 de l'ordre du jour. Questions diverses

69. **Le président invite les membres à soulever toute autre question urgente. Aucune question urgente n'est soulevée par les membres.**

Point 20 de l'ordre du jour. Clôture de la réunion

70. M. le Président invite le coprésident à prononcer son discours de clôture. Le coprésident remercie l'assemblée.

71. **Le président a conclu la réunion en prononçant son discours de clôture et en remerciant tous les participants.**
